

# DÉCODER LE MONDE

CHAQUE MOIS, UN SUJET LIÉ À L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS OU À L'ÉVOLUTION DE NOS SOCIÉTÉS, À DISCUTER DANS VOTRE GROUPE AMNESTY.

SEPTEMBRE 2021



Comme une mise en bouche avant l'Université d'été d'Amnesty 2021 consacrée à la justice pénale, le *Dcod le monde* vous invite à lire cette « réponse à un internaute » écrite par Delphine Paci, Présidente de la section belge de l'Observatoire International des Prisons.

N'hésitez pas à en discuter lors d'une réunion de votre groupe Amnesty : le temps de réunion consacré à *Dcod le monde* est une excellente occasion d'échanger vos points de vue et de vous enrichir de ceux des autres.

Une idée d'article pour un prochain *Dcod le monde* ? Envie qu'on y aborde telle thématique ?

Adressez propositions et requêtes à [acaudron@amnesty.be](mailto:acaudron@amnesty.be).

---

## FAUT-IL CONSTRUIRE DE NOUVELLES PRISONS ?<sup>1</sup>

par Delphine Paci, le 6 mai 2009

L'un de nos internautes s'inquiète du nombre élevé d'évasions des prisons belges : « Il ne se passe pas une semaine sans que des prisonniers ne s'en évadent », écrit-il ! En même temps, il rappelle la surpopulation de ces prisons ! Il appelle à la construction de nouvelles prisons et dénonce « l'impunité » qui, selon lui, « règne en maître : pas de peine de prison effective, pour des condamnations inférieures à 2 ans, peu de peines alternatives, trop peu de bracelets électroniques ».

Delphine Paci apporte les éclaircissements suivants.

---

<sup>1</sup> <https://www.justice-en-ligne.be/Faut-il-construire-de-nouvelles> - Site de l'Institut d'étude sur la Justice - Contribution de Delphine Paci, le 6 mai 2009.

Il convient de tordre le cou à un certain nombre d'idées reçues sur l'univers carcéral et la politique pénitentiaire de notre pays.

Tout d'abord, on ne s'évade pas beaucoup des prisons belges au regard d'autres exemples internationaux. Si un chiffre démesuré a pu être cité par la *Dernière Heure* sans que cette information ne leur soit communiquée par aucune source fiable (Communiqué de presse du Ministre de la Justice du 26 février 2009), notre pays a en réalité connu depuis janvier 2009 23 évasions d'établissements pénitentiaires fermés.

L'évasion n'est en soi pas une infraction pénale, mais les auteurs rattrapés seront jugés pour les infractions connexes éventuellement commises à l'occasion de celle-ci (prise d'otages, destruction du matériel, etc.).

Aucun pays n'est en mesure de garantir des prisons « évasion zéro », tant le besoin de liberté prend tout son sens lorsqu'on est enfermé. Au contraire, plus les mesures de sécurité sont extrêmes – par exemple la pose de filets anti-hélicoptère alors que ce type d'évasion est tout à fait marginal (deux depuis 1831)–, plus les évasions ou tentatives d'évasion sont violentes et dangereuses pour le personnel surveillant.

S'il est vrai que les conditions de détention dans notre pays sont scandaleuses et indignes d'un état de droit, notamment à cause de la surpopulation, ce sont des solutions constructives qui sont attendues.

Ainsi, à première vue, nous pourrions nous réjouir de l'annonce faite par le ministre de la Justice de construire de nouvelles prisons, si celles-ci étaient destinées à remplacer les établissements insalubres. Malheureusement, la voie empruntée consiste à augmenter le nombre de places : 2028 cellules supplémentaires d'ici à 2010.

Or, créer des places de prison ne règle pas le problème de la surpopulation.

Aujourd'hui, la Belgique compte environ 10 000 personnes incarcérées alors qu'elles étaient 5 677 en 1980<sup>2</sup>. Cela représente une augmentation de 76 % de la population carcérale en moins de 30 ans. Or, de nombreuses études criminologiques indiquent qu'il n'y a pas plus de délinquance qu'auparavant. La délinquance est plus médiatisée, et c'est le sentiment d'insécurité qui augmente, ce qui est souvent le cas en période de difficultés socio-économiques. Les médias ont un rôle non négligeable quant à ce phénomène : à force de sensationnalisme fondé sur des faits divers, le citoyen ne se sent plus en sécurité. Or il ne l'a jamais autant été...

La surpopulation n'a donc rien à voir avec le taux de criminalité, qui n'augmente pas. Les causes sont autres.

- 35 %<sup>3</sup> des détenus le sont dans le cadre d'une détention préventive, soit présumés innocents puisque non encore condamnés. Il s'agit d'un des taux les plus élevés d'Europe occidentale, qui renvoie à une pratique inquiétante de peine purgée avant le jugement. Plus la personne est précarisée (sans document, sans emploi, etc.) plus elle a de chance de se retrouver derrière les barreaux.
- Les peines prononcées par les juges sont plus sévères qu'auparavant : en 25 ans, le prononcé des peines de prison de 5 ans ou plus a été multiplié par dix, et le nombre de peines de 3 à 5 ans par trois.
- Les libérations conditionnelles sont de plus en plus rares et tardives.
- La durée de détention des internés (c'est-à-dire des malades mentaux, détenus scandaleusement dans nos prisons sans soins) s'est largement accrue.

On est donc très loin de l'idée trop souvent véhiculée du laxisme de notre justice.

Les prisons nouvellement construites vont être immédiatement prises d'assaut et bientôt elles-mêmes surpeuplées, dans la mesure où l'on ne lutte pas en amont contre les causes réelles de la surpopulation. Les exemples des prisons d'Iltre et d'Andenne, assez récentes et déjà remplies, illustrent bien ce propos, mis en évidence dans de nombreuses études criminologiques.

---

<sup>2</sup> 11 835 en 2013 et 11 040 en 2015.

<sup>3</sup> 32 % en 2015.

De plus, le budget nécessaire pour ces constructions est impressionnant (150 000 euros par cellule selon une estimation du ministre), et aurait pu être investi en amont de la criminalité (politique sociale, d'éducation, etc.).

Bref, plus on construit des places, plus on enferme. Or, l'incarcération n'est pas un acte anodin : le temps passé en prison est souvent vide de sens, et crée un appauvrissement socio-économique de la personne, ainsi que des drames humains, notamment pour la famille : rien de bon pour endiguer la récidive...

Enfin, si les peines de moins de trois ans (et non de moins de deux ans, comme le pense à tort notre correspondant) pour les personnes condamnées alors qu'elles ne sont pas encore détenues ne sont plus exécutées en prison, elles le sont via le port du bracelet électronique, véritable modalité d'exécution de la peine, extrêmement contraignante.

En conclusion, si la politique pénale de notre pays est certes incohérente et irréfléchie, ce n'est pas toujours pour les raisons que l'on croit...

---

## UNIVERSITÉ D'ÉTÉ - 18 SEPTEMBRE - NAMUR

Une journée de **rencontres**, de **tribunes** et de **conférences** pour **questionner le système pénal**.

*Comment le crime est-il pensé, comment y réagit-on socialement et institutionnellement ? Comment justifie-t-on la punition, quel est son sens ? Comment fonctionnent les prisons en Belgique, et ailleurs en Europe ? Quel effet la Cour pénale internationale a-t-elle sur les crimes contre l'humanité ? Une société sans prison, sans peine, est-ce possible ? Prend-on la mesure des effets d'une condamnation sur les proches des personnes incarcérées ?*

**L'Université d'été** vous donnera les réponses à ces questions, et à bien d'autres encore, avec **Serge Brammertz, Gwenola Ricordeau, Dan Kaminski, Mylène Jaccoud, Damien Vandermeersch, Damien Scalia** et nos nombreux·ses invité·e·s.



PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTIONS

→ [WWW.AMNESTY.BE/UNIVERSITEDETE](http://WWW.AMNESTY.BE/UNIVERSITEDETE)